



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET



Tour Egho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

JCDecaux SE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

KPMG SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes
Capital de 5 497 100 euros - RCS Nanterre 775 726 417

JCDecaux SE

Société anonyme

RCS : 307 570 747

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société JCDecaux SE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JCDecaux SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note 2.1.2 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des immobilisations financières

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, les immobilisations financières (titres de participation, créances rattachées à des participations et prêts) sont inscrites au bilan pour une valeur nette comptable de 4 620,5 millions d'euros, soit 76 % du montant total de l'actif.

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition par JCDecaux SE et sont dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur recouvrable des titres de participation correspond à la valeur la plus élevée entre leur prix de cession estimé et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée sur la base des flux de trésorerie attendus actualisés ou sur la base des multiples d'EBITDA ou de chiffre d'affaires observés sur des transactions récentes comparables ou des acteurs côtés du secteur le cas échéant, diminués de l'endettement net. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir de business plans établis sur la base des données budgétaires pour la première année consécutive à la clôture des comptes puis sur la base d'hypothèses de croissance et d'évolution spécifiques à chaque marché, qui reflètent les perspectives futures attendues. L'horizon des prévisions diffère ainsi selon le secteur d'activité de la filiale concernée.

Les créances rattachées à des participations et les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. A chaque clôture annuelle, ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation si, en prenant en compte les titres, les flux de trésorerie attendus actualisés, diminués de l'endettement net, sont négatifs.

Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constituait un point clé de l'audit compte tenu du poids de ces actifs dans le bilan et de l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation, des taux de croissance à long terme et de la probabilité de renouvellement des contrats à l'échéance.

Notre réponse

Concernant l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, créances rattachées à des participations et prêts, nos travaux ont principalement consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, à :

- Prendre connaissance des processus et analyses conduites par la société JCDecaux SE pour réaliser ces évaluations ;
- Vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique du modèle utilisé pour déterminer les valeurs d'utilité ;
- Analyser le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues :
 - par entretien avec la direction financière de JCDecaux SE et,
 - par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur et avec la performance historique des filiales concernées.
- Evaluer le caractère raisonnable du taux d'actualisation, du taux de croissance long terme et du taux de renouvellement des contrats ;

- Vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a effectivement été ajustée du montant de l'endettement net de l'entité considérée.
- Vérifier l'exactitude arithmétique du modèle de dépréciation des créances rattachées à des participations et des prêts ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans la note de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société JCDecaux SE par l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2024 pour le cabinet Forvis Mazars SA et du 10 mai 2006 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la vingtième année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

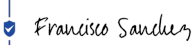
Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 12 mars 2026

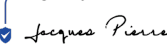
KPMG SA

Paris La Défense, le 12 mars 2026

Signed by:

C530371C8DBE4DA...


Francisco SANCHEZ

Associé

Signed by:

D7BAF5238B3D401...

Jacques PIERRE

Associé

Signed by:

D20DA1B16DF7418...

Guillaume SALOMMEZ

Associé



COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

BILAN ACTIF

En millions d'euros

	2025			2024	
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Brut	Net
Immobilisations incorporelles	129,0	-97,4	31,6		25,4
Immobilisations corporelles	25,4	-19,6	5,8		7,1
Immobilisations financières					
Participations	3 184,4	-120,7	3 063,7		2 941,4
Créances rattachées à des participations	1 335,7	-55,1	1 280,6		1 256,8
Autres titres immobilisés	16,1	0,0	16,1		2,4
Prêts	307,8	-31,5	276,2		319,4
ACTIF IMMOBILISÉ	4 998,4	-324,4	4 674,1		4 552,6
Créances clients	48,5	-1,0	47,5		39,8
Autres créances	89,9	0,0	89,9		85,5
Charges constatées d'avance	13,6	0,0	13,6		17,8
Autres Titres	677,8	0,0	677,8		832,6
Instruments financiers à terme	0,3	0,0	0,3		3,7
Disponibilités	540,7	0,0	540,7		392,7
ACTIF CIRCULANT	1 370,9	-1,0	1 369,8		1 372,0
Frais d'émission des emprunts	5,9		5,9		5,1
Ecart de conversion actif	16,1		16,1		13,7
TOTAL GÉNÉRAL	6 391,3	-325,4	6 065,9		5 943,4

Les états financiers 2024 ont été modifiés dans le cadre de la première application du règlement ANC 2022-06 (cf. note 2.1.2).

BILAN PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024
Capital Social	3,3	3,3
Primes d'émission, de fusion et d'apport	730,5	730,5
Réserves	1 123,2	1 059,4
Report à nouveau	0,1	0,0
Résultat de l'exercice	159,1	181,5
Provisions réglementées	0,0	0,0
CAPITAUX PROPRES	2 016,2	1 974,7
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	18,2	21,4
Autres emprunts obligataires	1 747,1	1 747,1
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	0,3	152,3
Emprunts et dettes financières divers	2 179,2	1 945,5
Instruments financiers à terme	1,8	1,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34,7	34,8
Dettes fiscales et sociales	38,3	33,8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,3	0,5
Autres dettes	0,9	0,6
Produits constatés d'avance	17,7	11,2
DETTES	4 020,3	3 927,4
Ecarts de conversion passif	11,2	19,8
TOTAL GÉNÉRAL	6 065,9	5 943,4

Les états financiers 2024 ont été modifiés dans le cadre de la première application du règlement ANC 2022-06 (cf. note 2.1.2).



COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros

	2025	2024
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	120,9	117,4
Production immobilisée	13,2	7,0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5,2	0,2
Produits des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles	0,0	0,0
Autres Produits	61,4	61,7
PRODUITS D'EXPLOITATION	200,7	186,3
Autres achats et charges externes	97,1	102,3
Impôts, taxes et versements assimilés	6,6	7,5
Salaires	53,8	51,8
Cotisations sociales	23,7	22,6
Dotations aux amortissements et provisions	10,7	17,2
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0,0	0,0
Autres charges	6,0	3,8
CHARGES D'EXPLOITATION	197,8	205,2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2,8	- 19,0
RÉSULTAT FINANCIER	144,4	158,3
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	147,2	139,4
Produits exceptionnels	0,0	91,9
Charges exceptionnelles	0,0	61,4
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0,0	30,5
Participation des salariés	0,0	0,0
Impôts sur les bénéfices (charge +/produit -)	-11,9	-11,6
RÉSULTAT NET	159,1	181,5

Les états financiers 2024 ont été modifiés dans le cadre de la première application du règlement ANC 2022-06 (cf. note 2.1.2).

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

1. Événements significatifs de l'exercice	5
2. Principes, règles et méthodes comptables	5
3. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société	7
4. Immobilisations incorporelles	8
5. Immobilisations corporelles	8
6. Immobilisations financières	9
7. Autres titres, instruments financiers et disponibilités	10
8. Frais d'émission des emprunts	10
9. Échéances des créances et des dettes	11
10. Dettes financières	11
11. Comptes de régularisation	12
12. Capitaux propres	13
13. Provisions pour risques et charges	13
14. Situation fiscale latente	14
15. Résultat d'exploitation	15
16. Résultat financier	16
17. Produits et charges exceptionnels	16
18. Charges à payer et produits à recevoir	16
19. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	17
20. Engagements hors bilan, autres que les instruments financiers	17
21. Instruments financiers	18
22. Rémunération des dirigeants	18
23. Effectifs	18
24. Opérations réalisées avec des entreprises liées	19
25. Événements postérieurs à la clôture	19
26. Tableau des filiales et participations au 31/12/2025	19
27. Comptes annuels 2024 arrêtés et publiés	20



ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Les comptes annuels de la société JCDecaux SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Directoire le 27 février 2026 avec un chiffre d'affaires s'élevant à 120,9 millions d'euros, un résultat net de +159,1 millions d'euros et un total bilan de 6 065,9 millions d'euros.

1. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La société a remboursé un emprunt bancaire de 150 millions d'euros arrivé à échéance en avril 2025.

Les revenus de participation s'élèvent à 28,1 millions d'euros en 2025 contre 34,3 millions en 2024.

Les dépréciations sur titres et prêts aux filiales ont fait l'objet d'une reprise nette de 115,6 millions d'euros en 2025 reflétant l'amélioration de la situation des filiales de la zone Amériques.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

2.1.1. Principes et règles comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et aux principes comptables généralement admis en France, en particulier le règlement 2014-03 du 8 septembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables (voir 2.1.2)

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est faite selon la méthode des coûts historiques. Les règles et méthodes comptables sont comparables à l'exercice 2024.

2.1.2. Application du règlement ANC 2022-06 - modernisation des états financiers

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le Plan Comptable Général.

Ce règlement, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter de 2025, constitue un changement de méthode comptable s'imposant à la société.

En conséquence, les états financiers de l'exercice 2025 sont présentés selon les nouvelles dispositions du règlement. Les principales modifications induites portent sur : la définition du résultat exceptionnel, désormais limitée aux seuls éléments directement liés à des événements majeurs et inhabituels (les opérations courantes étant enregistrées en résultat d'exploitation ou financier) ; la suppression de la technique des transferts de charges ; et l'adoption de nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat harmonisés définis par l'ANC, impliquant quelques reclassements de postes pour mise en conformité.

Conformément aux dispositions de ce règlement, l'application est prospective à compter du 1er janvier 2025 sans reprise des comptes comparatifs antérieurs ni sur les valeurs d'ouverture au 1er janvier 2025.

Les comptes 2024, tels qu'ils avaient été établis selon l'ancien référentiel ont été repris dans le présent document (cf. Note 27 : Comptes annuels 2024 arrêtés et publiés).

L'adoption du règlement 2022-06 modifie essentiellement la présentation du compte de résultat 2025. Aucun effet sur le résultat net ni sur les capitaux propres n'est à constater du fait de ce changement, hormis des reclassements internes. Notamment, les dotations aux amortissements des frais d'émission d'emprunt, précédemment présentées dans la ligne "Dotations aux amortissements et provisions" du résultat d'exploitation sont désormais, à compter de 2025, incluses dans le résultat financier.

2.2. Principales méthodes utilisées

2.2.1. Actif immobilisé

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition conformément aux règles comptables. Il n'y a pas eu de modification dans les méthodes d'évaluation.

Les solutions informatiques activées sont amorties sur leur durée probable d'utilisation (3, 5 ou 10 ans).

Les autres frais de recherche et de développement encourus au cours de l'exercice sont comptabilisés en charges

2.2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de solutions informatiques.

Conformément au règlement ANC n°2023-05 relatif aux solutions informatiques, la société immobilise en tant que solutions informatiques, l'ensemble des dépenses (notamment les coûts de développements d'ERP) qui répondent aux critères d'inscription à l'actif prévus par le Plan comptable général, tandis que les dépenses ne remplissant pas ces critères (phases amont de projet, maintenance, assistance, formation...) demeurent comptabilisées en charges.

2.2.1.2. Immobilisations corporelles

Les modes et durées d'amortissements retenus sont les suivants

- Installations techniques, matériel et outillage
 - › linéaire 5 ans à 10 ans
- Matériel de transport
 - › linéaire 4 ans
- Matériel de bureau et informatique et autres immobilisations
 - › linéaire 3 ans, 5 ans ou 10 ans.

2.2.1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition par la société et sont dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur coût d'acquisition.

La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de cession des titres de participation et leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base des flux de trésorerie attendus actualisés ou sur la base des multiples d'EBITDA ou de chiffre d'affaires observés sur des transactions récentes comparables ou des acteurs cotés du secteur le cas échéant, diminués de l'endettement net. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base de business plans établis à partir des données budgétaires pour la première année consécutive à la clôture des comptes puis sur la base d'hypothèses de croissance et d'évolution spécifiques à chaque marché, qui reflètent les perspectives futures attendues. L'horizon des prévisions diffère ainsi selon le secteur d'activité de la filiale concernée :

- Dans le Mobilier Urbain et le Transport, les flux futurs de trésorerie sont calculés sur la durée restante du contrat avec prise en compte d'une probabilité de renouvellement à l'échéance, le business plan étant réalisé sur la durée du contrat, généralement comprise entre 5 ans et 20 ans, avec un maximum de 25 ans pour la durée la plus longue
- Pour l'Affichage, ils sont calculés sur une période de 5 ans avec une projection à l'infini sur la base d'un taux de croissance de 2 % par an pour les pays Européens, dont les marchés nous apparaissent matures, et de 3 % pour les autres pays, où l'affichage grand format nous semble bénéficier de conditions de marché plus favorables
- Pour l'UGT Roadside France, l'UGT Etats-Unis Roadside et l'UGT Royaume-Uni non-aéroport, les flux futurs de trésorerie sont calculés sur la base de la durée restante des contrats avec prise en compte d'une probabilité de renouvellement à l'échéance et d'une projection à l'infini sur la base d'un taux de croissance de respectivement 2% et 3% par an, avec application d'une décote correspondant à l'hypothèse de renouvellement des contrats; Pour l'UGT Roadside France, le principe général est de considérer que le nombre très important de contrats de mobilier urbain, ainsi que leur caractère fortement atomisé, dilue dans le temps le risque individuel de non-renouvellement. Cette diversification contractuelle justifie la prise en compte d'une valeur terminale, avec une probabilité de renouvellement appliquée à la fois à l'échéance moyenne des contrats de mobilier urbain et à la valeur terminale. Pour les UGT États-Unis Roadside et Royaume-Uni non-aéroport, le portefeuille de contrats, bien que moins atomisé qu'en France, justifie l'adoption d'une méthode similaire.
- Pour l'UGT Pacifique, ils sont calculés sur une période de 5 ans avec une projection à l'infini sur la base d'un taux de croissance de 3 % par an.

Les créances rattachées à des participations et les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. À chaque clôture annuelle, ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation en prenant en compte les titres si les flux de trésorerie attendus actualisés, diminués de l'endettement net, sont négatifs.

Lors des cessions des titres de participations ou de remboursement des autres immobilisations financières, il est fait application de la méthode FIFO.

2.2.2. Actif circulant

2.2.2.1. Créances

Les créances litigieuses, contentieuses ou douteuses de par leur antériorité, font l'objet de dépréciations en fonction du risque de non-recouvrement.

2.2.2.2. Gestion centralisée de la trésorerie et des besoins de financement du Groupe

La société gère de façon centralisée la trésorerie et les besoins de financement du groupe. À ce titre, sont présents à l'actif des comptes sociaux :

- Des créances rattachées aux participations et prêts en immobilisations financières pour les financements de filiales à long terme
- Des comptes courants de trésorerie débiteurs ainsi que des comptes courants de cash-pooling débiteurs en autres créances.

Les comptes courants de trésorerie créditeurs sont classés quant à eux en emprunts et dettes financières divers au passif.

2.2.2.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée.

2.2.2.4. Charges constatées d'avance

Conformément à la règle d'indépendance des exercices, les charges se rapportant aux exercices 2026 et ultérieurs sont enregistrées dans ce compte.



2.2.3. Passif

2.2.3.1. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face à des obligations légales ou implicites, résultant d'événements passés existant à la date de la clôture et pour lesquels une sortie de ressources est probable.

2.2.3.2. Provisions pour indemnités de fin de carrière et avantages assimilés

Les engagements de JCDecaux SE résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Conformément à la recommandation ANC N°2013-02, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement et en totalité par résultat lors de l'exercice de leur survenance. Le coût normal et le coût des services passés sont reconnus en résultat.

2.2.3.3. Produits constatés d'avance

Conformément à la règle de l'indépendance des exercices, les produits se rapportant aux exercices 2026 et ultérieurs sont enregistrés dans ce compte.

2.2.4. Opérations en devises et instruments financiers

JCDecaux SE utilise des instruments financiers principalement à des fins de couverture contre le risque de change.

Les couvertures de risque de change visent à prémunir l'entreprise contre les effets de fluctuation des devises. Les instruments utilisés sont principalement des achats, ventes à terme de devises et swaps de change.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de change de fin d'exercice (cours de clôture). La différence éventuelle résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en compte d'écarts de conversion.

Pour les éléments couverts, un instrument financier est valorisé au bilan pour sa juste valeur en contrepartie de comptes d'écarts de conversion. Le résultat de change réalisé sur le dénouement d'instruments financiers dont le sous-jacent est toujours présent au bilan est « différé » en résultat par des produits constatés d'avance ou des charges constatées d'avance.

Pour les éléments non couverts, les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour perte de change.

2.2.5. Impôts sur les bénéfices

La société a opté pour le régime fiscal des groupes. Les filiales françaises, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, comptabilisent dans leurs comptes une charge d'impôt sur la base de leurs résultats fiscaux propres.

JCDecaux SE, en tant que tête d'intégration, comptabilise en produit d'impôt d'intégration fiscale la différence entre la somme des impôts des filiales et l'impôt dû au titre du résultat d'ensemble. En cas de sortie d'une des filiales du groupe fiscal, les parties se rapprocheront pour en examiner les conséquences.

2.2.6. Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche, acquis au titre des dépenses de recherche de l'année précédente, est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les sociétés.

3. INFORMATIONS SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- Bien que publiant elle-même des comptes consolidés, les comptes annuels sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société suivante :

JCDecaux Holding
SIREN 319 267 134
17, Rue Soyer
92200 Neuilly sur Seine

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de solutions informatiques.

Conformément au règlement ANC n°2023-05 relatif aux solutions informatiques, la société immobilise en tant que solutions informatiques, l'ensemble des dépenses (notamment les coûts de développements d'ERP) qui répondent aux critères d'inscription à l'actif prévus par le Plan comptable général, tandis que les dépenses ne remplissant pas ces critères (phases amont de projet, maintenance, assistance, formation...) demeurent comptabilisées en charges.

VALEURS BRUTES

<i>En millions d'euros</i>	VALEURS AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS AU 31/12/2025
Brevets, licences et solutions informatiques	112,3	8,9	2,7	118,5
Immo. incorporelles en cours	6,2	12,2	7,9	10,5
TOTAL	118,5	21,1	10,5	129,0

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

<i>En millions d'euros</i>	DURÉE D'UTILISATION	MODE D'AMORTISSEMENT	VALEURS AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS AU 31/12/2025
Brevets, licences et solutions informatiques	3 ans / 5 ans / 10 ans	Linéaire	-93,0	-7,1	-2,7	-97,4
TOTAL			-93,0	-7,1	-2,7	-97,4

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEURS BRUTES

<i>En millions d'euros</i>	VALEURS AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS AU 31/12/2025
Installations, matériel et outillage	17,0	0,3	0,1	17,2
Matériel de transport	0,1	0,0	0,0	0,1
Matériel de bureau et informatique et autres immobilisations	7,9	0,1	0,0	8,0
En-cours	0,1	0,1	0,0	0,1
TOTAL	25,1	0,4	0,1	25,4

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

<i>En millions d'euros</i>	DURÉE D'UTILISATION	MODE D'AMORTISSEMENT	VALEURS AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS AU 31/12/2025
Installations, matériel et outillage	5 ans à 10 ans	Linéaire	-10,9	-1,2	-0,1	-12,0
Matériel de transport	4 ans	Linéaire	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1
Matériel de bureau et informatique et autres immobilisations	3 ans / 5 ans / 10 ans	Linéaire	-7,1	-0,4	-0,0	-7,5
TOTAL			-18,1	-1,7	-0,1	-19,6



6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>En millions d'euros</i>	VALEURS AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS AU 31/12/2025
Participations	3 183,4	1,0	0,0	3 184,4
Créances rattachées à des participations	1 307,7	120,8	92,8	1 335,7
Autres titres immobilisés	2,4	71,0	57,3	16,1
Prêts	349,4	154,0	195,6	307,8
VALEURS BRUTES	4 843,0	346,8	345,7	4 844,0
Dépréciations des participations	-242,0	-0,6	-121,9	-120,7
Dépréciations des créances rattachées à des participations	-50,9	-4,2	0,0	-55,1
Dépréciations des prêts	-30,0	-2,1	-0,5	-31,5
DÉPRÉCIATIONS	-322,9	-6,8	-122,4	-207,3
VALEURS NETTES	4 520,1	340,0	223,4	4 636,7

La valeur brute des participations augmente de 1 million d'euros du fait de l'augmentation de capital de JCDecaux AdTech.

La valeur brute des créances rattachées à des participations et des prêts présente une variation nette de -13,7 millions d'euros qui s'explique principalement par les variations suivantes :

- JCDecaux Asie Holding pour +56,4 millions d'euros
- JCDecaux Amériques Holding pour -24,6 millions d'euros
- JCDecaux North America pour -31,0 millions d'euros
- JCDecaux Do Brasil pour +27,8 millions d'euros au titre d'un nouveau financement
- MC Decaux pour -6,8 millions d'euros
- JCDecaux Latam pour +12,1 millions d'euros
- JCDecaux Australia Holding pour -44,3 millions d'euros.

La dépréciation des participations présente une variation nette de -121,3 millions d'euros qui s'explique principalement par :

- JCDecaux Amériques Holding : reprise pour 121,6 millions d'euros
- JCDecaux Afrique Holding : dotation pour 0,6 million d'euros.

La dépréciation des créances rattachées et des prêts présente une variation nette de +5,7 millions d'euros qui s'explique principalement par :

- JCDecaux Israel : dotation pour 4,2 millions d'euros
- JCDecaux Innovate : dotation pour 2,0 millions d'euros
- JCDecaux Nigeria : reprise pour 0,5 million d'euros.

Les actions propres détenues par JCDecaux SE figurent dans le poste Autres titres immobilisés. Au 31 décembre 2025, JCDecaux SE détient 1 088 675 actions propres pour une valeur de 16,1 millions d'euros :

- 104 818 actions pour une valeur de 1,6 million d'euros dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en mai 2019 (au cours de l'exercice 2025, 3 693 267 actions ont été achetées pour une valeur 56,5 millions d'euros et 3 749 518 actions ont été vendues pour un montant de 57,6 millions d'euros dégageant un boni de cession de 0,3 million d'euros)
- 873 491 actions pour une valeur de 12,9 millions d'euros acquises en août 2025 dans le cadre d'un achat d'un bloc d'actions
- 110 366 actions pour une valeur de 1,6 million d'euros acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions pour un montant maximum de 1 500 000 actions.

7. AUTRES TITRES, INSTRUMENTS FINANCIERS ET DISPONIBILITÉS

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024
Contrat de capitalisation	50,1	48,9
Valeur mobilière de placement	627,8	783,7
AUTRES TITRES	677,8	832,6

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	0,3	3,7

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024
Dépôts à terme	500,0	350,0
Banque	40,7	42,7
DISPONIBILITES	540,7	392,7

8. FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024
Frais d'émission des emprunts	5,9	5,1
TOTAL	5,9	5,1

Les frais d'émission des emprunts sont relatifs :

- À l'émission en avril 2020 d'un emprunt obligataire de 599,9 millions d'euros (y compris abondement de 99,9 millions d'euros réalisé en octobre 2020), échéance avril 2028
- À l'émission en février 2022 d'un emprunt obligataire de 500,0 millions d'euros, échéance février 2030
- À l'émission en janvier 2023 d'un emprunt obligataire de 600,0 millions d'euros, échéance janvier 2029.
- À la mise en place en avril 2025 d'une ligne de crédit revolving confirmée, échéance avril 2030.

Ces frais sont amortis sur la durée respective de chaque emprunt.



9. ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

<i>En millions d'euros</i>	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCE À UN AN AU PLUS	ÉCHÉANCE À PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 643,5	4,6	1 638,9
Créances de l'actif circulant	138,3	137,3	1,0
Charges constatées d'avance	13,6	13,6	0,0
TOTAL	1 795,4	155,5	1 639,9

<i>En millions d'euros</i>	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCE À UN AN AU PLUS	ÉCHÉANCE À PLUS D'UN AN ET CINQ ANS AU PLUS	ÉCHÉANCE À PLUS DE CINQ ANS
Emprunts et dettes assimilées	3 926,6	544,7	3 381,8	0,0
Instruments financiers à terme	1,8	1,8	0,0	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	34,7	34,7	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	38,3	38,3	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,3	0,3	0,0	0,0
Autres dettes	0,9	0,9	0,0	0,0
Produits constatés d'avance	17,7	17,7	0,0	0,0
TOTAL	4 020,3	638,4	3 381,8	0,0

Les montants indiqués en créances incluent les créances rattachées à des participations, les prêts, les autres immobilisations financières ainsi que les créances sur les clients, les autres créances y compris les comptes courants débiteurs de cash-pooling vis-à-vis des filiales du groupe et les charges constatées d'avance.

Les montants indiqués en dettes incluent les dettes obligataires, bancaires et autres dettes financières vis-à-vis des filiales y compris les comptes courants créditeurs de cash-pooling ainsi que les dettes fournisseurs, les autres dettes et les produits constatés d'avance.

10. DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières de JCDecaux SE vis-à-vis d'entités qui ne sont pas ses filiales directes ou indirectes sont principalement constituées d'emprunts obligataires pour un total de 1 699,9 millions d'euros :

- 599,9 millions d'euros à échéance avril 2028
- 500,0 millions d'euros à échéance février 2030
- 600,0 millions d'euros à échéance janvier 2029

Au 31 décembre 2025, JCDecaux SE dispose également d'une ligne de crédit revolving confirmée non tirée d'échéance avril 2030 (avec deux extensions possibles d'un an) pour un montant de 825 millions d'euros, comprenant une sous-limite d'un montant maximum de 100 millions d'euros afin de pouvoir réaliser des tirages courts le jour même (swingline). Cette ligne de crédit revolving mise en place en avril 2025 remplace la précédente ligne de crédit revolving du même montant d'échéance juin 2026.

Cette ligne impose le respect d'un covenant (dette financière nette / marge opérationnelle strictement inférieur à 3,5) en cas de notations financières inférieures à Baa3 (Moody's) et BBB- (Standard and Poor's), ce qui n'est pas le cas au 31 décembre 2025, le covenant n'est donc pas actif. Ce covenant cessera d'exister en cas d'amélioration de la notation financière à Baa2 (Moody's) ou à BBB (Standard and Poor's).

JCDecaux SE est notée « Baa3 » perspective stable par Moody's et « BBB- » perspective stable par Standard and Poor's (la dernière mise à jour de Moody's datant du 1^{er} décembre 2025, et celle de Standard and Poor's du 4 juin 2025).

La dette nette se décompose comme suit :

En millions d'euros	2025			2024		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emprunts obligataires	47,2	1 699,9	1 747,1	47,2	1 699,9	1 747,1
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	0,3	0,0	0,3	152,3	0,0	152,3
Emprunts groupes	0,0	1 681,9	1 681,9	0,0	1 424,7	1 424,7
Billets de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte courant de Cash Pooling	497,3	0,0	497,3	520,8	0,0	520,8
DETTE FINANCIÈRE HORS INSTRUMENTS FINANCIER À TERME	544,7	3 381,8	3 926,6	720,2	3 124,6	3 844,8
Créances rattachées à des participations	4,1	1 276,5	1 280,6	4,0	1 252,8	1 256,8
Prêts	0,0	276,2	276,2	0,0	319,4	319,4
Compte courant de Cash Pooling	59,8	0,0	59,8	70,0	0,0	70,0
ACTIF FINANCIER	63,9	1 552,8	1 616,6	74,0	1 572,3	1 646,3
Instruments financiers dérivés actifs	0,3	0,0	0,3	3,7	0,0	3,7
Instruments financiers dérivés passifs	1,8	0,0	1,8	1,7	0,0	1,7
INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE	-1,5	0,0	-1,5	2,0	0,0	2,0
Autres titres	677,8	0,0	677,8	832,6	0,0	832,6
Disponibilités	540,7	0,0	540,7	392,7	0,0	392,7
Concours bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TRÉSORERIE NETTE	1 218,5	0,0	1 218,5	1 225,3	0,0	1 225,3
DETTE NETTE	-736,2	1 829,0	1 092,9	-581,0	1 552,3	971,3

11. COMPTES DE RÉGULARISATION

En millions d'euros	2025	2024
Couvertures de change	4,0	8,1
Intérêts financiers sur emprunt obligataire	3,4	4,3
Divers	6,3	5,4
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	13,6	17,8
Couvertures de change	15,8	8,4
Intérêts financiers sur emprunt obligataire	2,0	2,8
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	17,7	11,2

Les charges ou produits constatés d'avance sur couvertures de change correspondent aux résultats de change réalisés sur des dérivés venant en couverture de sous-jacents toujours au bilan.

Les intérêts financiers comptabilisés en charges ou produits constatés d'avance correspondent aux intérêts payés ou perçus d'avance sur emprunts et étalés sur la durée de l'emprunt.

Les autres charges constatées d'avance correspondent essentiellement à des contrats de maintenance informatique.



12. CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	01/01/2025	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024	VARIATIONS 2025	31/12/2025
Capital	3,3	0,0	0,0	3,3
Primes d'émission	327,4	0,0	0,0	327,4
Primes de fusion	159,1	0,0	0,0	159,1
Primes d'apports	244,0	0,0	0,0	244,0
Réserve légale	0,3	0,0	0,0	0,3
Autres réserves	1 059,2	63,7	0,0	1 122,9
Report à Nouveau	0,0	0,1	0,0	0,1
Résultat de l'exercice	181,5	-63,8	41,5	159,1
SITUATION NETTE	1 974,8	0,0	41,5	2 016,2
Provisions réglementées	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 974,8	0,0	41,5	2 016,2

L'affectation du résultat de l'exercice 2024 résulte des résolutions de l'Assemblée générale du 14 mai 2025, un dividende de 117,7 millions d'euros a été distribué.

Au 31 décembre 2025, le capital social de 3 264 372,84 euros est composé de 214 128 663 actions de même catégorie et entièrement libérées, soit un montant nominal par action de 0,015 euros.

Le capital social de la société est détenu à hauteur de 65,44 % (soit 140 130 933 actions) par la société JCDecaux Holding.

JCDecaux SE a accordé des plans d'actions gratuites en 2024 et en 2025 soumis à des conditions de présence et de performance :

	PLAN 2025 BIS	PLAN 2025	PLAN 2024
Date d'attribution	18/07/2025	12/05/2025	15/11/2024
Nombre de bénéficiaires	1	2	353
Nombre d'actions gratuites	8 203	18 201	1 676 838
Taux sans risque (en %)	2,15	2,05	2,45
Taux de distribution du dividende (en %) ⁽¹⁾	4,23	4,17	1,82
Juste valeur des actions gratuites ⁽²⁾	14,05 €	14,16 €	13,77 €

(1) Consensus des analystes financiers sur les dividendes futurs (source Bloomberg).

(2) Cette juste valeur unitaire ne tient pas compte de l'effet de « turnover »

A la clôture de l'exercice 2025, le nombre d'actions gratuites potentiel s'élève à 1 617 370 actions, après 85 872 actions annulées au titre du plan 2024 (dont 74 692 actions sur la période et 11 180 actions en 2024).

Les Plans d'attribution d'actions prévoyant que l'attribution des actions puisse se faire par émission, seule la contribution patronale a été provisionnée suivant un profil qui reflète les modalités d'acquisition des actions gratuites.

13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	VALEURS AU 01/01/2025	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	VALEURS AU 31/12/2025
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pertes de change	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Autres	5,5	0,5	1,0	3,0	2,0
PROVISIONS POUR CHARGES					
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages à long terme	15,9	1,4	1,0	0,3	16,1
TOTAL	21,4	2,0	1,9	3,3	18,2

Les engagements à prestations définies de JCDecaux SE vis-à-vis du personnel sont constitués des indemnités conventionnelles de départs en retraite et des médailles du travail.

Les provisions sont calculées avec les hypothèses suivantes :

AU 31 DÉCEMBRE	2025
Taux d'actualisation	3,75%
Taux de revalorisation des salaires	3,52%
Duration	11,5

Le taux d'actualisation est déterminé par référence au rendement des obligations émises par des entreprises de premier rang à la date de l'évaluation et dont l'échéance correspond à la durée des engagements à actualiser.

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme s'analysent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES ENGAGEMENTS	TOTAL
ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE			
Ouverture	15,6	0,3	15,9
Coût des services rendus	0,9	0,0	1,0
Charges d'intérêt	0,5	0,0	0,5
Impact des acq. / cession sur la dette	0,0	0,0	0,0
Profits ou pertes actuariels	- 0,3	0,0	- 0,3
Prestations payées	- 1,0	0,0	- 1,0
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	15,8	0,3	16,1

Après analyse des risques, JCDecaux SE n'a pas jugé nécessaire de constater de provision sur certains risques relatifs à des procédures en cours sur des litiges en matière de concurrence, des litiges ou des risques de nature fiscale ou relatifs à des modalités de mise en oeuvre ou d'attribution de contrats.

Concernant les passifs éventuels, il est à noter que le 12 avril 2022, le Groupe a reçu de l'Autorité de la concurrence une « Notification de griefs relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur de la publicité extérieure en France » et a présenté ses observations dans le délai de deux mois imparti. Après analyse, cette dernière produira un rapport que le Groupe aura de nouveau deux mois pour commenter avant que le Collège de l'Autorité de la Concurrence ne soit saisi mais, à ce jour, l'Autorité de la Concurrence n'a toujours pas produit ce rapport du fait du contentieux qui nous oppose par ailleurs.

En effet, en parallèle de la procédure sur le fond, un contentieux est né relativement au déclassement d'informations extrêmement confidentielles de JCDecaux auquel l'Autorité de la Concurrence a procédé de façon inappropriée. Ce contentieux a donné lieu depuis avril 2022 à diverses procédures devant les tribunaux judiciaires et administratifs allant jusqu'à la saisine, par le Conseil d'Etat, du Tribunal des Conflits. Depuis mai 2022 toutes les décisions prises par la Cour d'appel ou la Cour de Cassation ont été favorables à JCDecaux. A date, notamment, une instance est toujours en cours devant la Cour de cassation qui doit se prononcer sur un pourvoi de l'Autorité de la Concurrence dont il était possible qu'on connaisse le résultat sur le second semestre 2025 mais que nous ne connaissons toujours pas à date. Quoiqu'il en soit, sur le fond, le Groupe continuera à coopérer avec l'Autorité de la Concurrence et à lui fournir toutes les explications nécessaires pour dissiper ses interrogations mais il considère le grief infondé et n'a donc pas considéré opportun de constituer une provision.

14. SITUATION FISCALE LATENTE

Allègement (+) et accroissement (-) de la dette future d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024
Provision pour engagements de retraite	15,8	15,6
Autres provisions et divers	0,2	2,6
Provisions pour dépréciations des prêts et autres créances	87,4	84,2
Gain/perte latente de change	7,0	6,4
TOTAL	110,4	108,8



15. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

15.1. Chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024
France	47,5	50,1
Export	73,4	67,3
TOTAL	120,9	117,4

Le chiffre d'affaires correspond aux prestations d'assistance et de conseil dans les domaines administratif, technique, informatique, juridique, immobilier, social et industriel destinées aux différentes filiales du Groupe JCDecaux.

15.2. Autres produits d'exploitation

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024
Production immobilisée	13,2	7,0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5,2	0,2
Autres produits	61,4	61,7
TOTAL	79,8	68,9

La production immobilisée correspond aux frais engagés pour le développement de solutions informatiques portés en immobilisations incorporelles.

Les autres produits concernent principalement les redevances des incorporels (marques, brevets, savoir-faire et autres droits) facturées aux filiales et les gains de change sur créances et dettes commerciales.

15.3. Charges d'exploitation

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024
Autres achats et charges externes	97,1	102,3
Impôts, taxes et versements assimilés	6,6	7,5
Salaires	53,8	51,8
Cotisations sociales	23,7	22,6
Dotations aux amortissements et provisions (1)	10,7	17,2
Autres charges	6,0	3,8
TOTAL	197,8	205,2

Les autres achats et charges externes se composent principalement de charges de sous-traitance et maintenance informatique, d'honoraires de conseils, fiscaux et juridiques pour le Groupe, de coûts administratifs et de management fees facturés par des filiales.

Les autres charges correspondent essentiellement aux pertes de change sur créances et dettes commerciales.

(1) Les dotations aux amortissements des frais d'émission d'emprunt de l'exercice 2025 sont comptabilisées dans les dotations financières aux amortissements et provisions pour être conforme au nouveau règlement ANC 2022-06.

16. RÉSULTAT FINANCIER

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024
Produits de participations	28,1	34,3
Revenus des autres créances et autres produits financiers	108,0	154,6
Charges d'intérêts et charges assimilées	-104,7	-141,9
Gains/Pertes de change nets	-3,0	-3,2
Reprises financières sur dépréciations et provisions	125,0	140,1
Dotations financières aux amortissement et provisions	-6,9	-25,6
Dotations aux amortissements des frais d'émission d'emprunt (1)	-2,1	0,0
RÉSULTAT FINANCIER	144,4	158,3

(1) Les dotations aux amortissements des frais d'émission d'emprunt de l'exercice 2025 sont comptabilisées dans les dotations financières aux amortissements et provisions pour être conforme au nouveau règlement AN 2022-06.

17. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

En 2025, aucun évènement considéré comme majeur et inhabituel n'a été comptabilisé.

Pour rappel, le résultat exceptionnel 2024 comprenait un produit net de 30,5 millions d'euros relatif à la vente de titres de participation.

18. CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024
CHARGES À PAYER		
DETTES FINANCIÈRES		
Autres emprunts obligataires	47,2	47,2
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,0	12,4
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12,9	14,3
Dettes fiscales et sociales	20,8	19,7
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,0	0,2
Autres dettes	0,3	0,2

Les produits de participation correspondent principalement à la distribution opérée par la filiale JCDecaux Street Furniture Belgium pour 10,9 millions d'euros, par la filiale APG/SGA pour 6,2 millions d'euros et par la filiale Extime Média pour 4,0 millions d'euros (voir Note 26).

Les revenus des prêts aux filiales, des comptes courants et autres produits financiers s'établissent à 108,0 millions d'euros contre 154,6 millions d'euros en 2024.

Les charges d'intérêts et autres charges assimilées ont diminué de 37,2 millions d'euros pour s'établir à 104,7 millions d'euros.

Les reprises sur provisions concernent les titres de participation pour 121,9 millions d'euros et les créances rattachées aux participations pour 0,5 million d'euros (voir Note 6) ainsi que les comptes courants pour 2,6 millions d'euros.

Les dotations financières aux amortissements et provisions correspondent principalement à la dépréciation des créances rattachées aux participations pour 6,2 millions d'euros (voir Note 6).

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024
PRODUITS À RECEVOIR		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Créances rattachées à des participations	4,1	18,4
Prêts	0,5	5,2
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	8,6	8,6
AUTRES CRÉANCES	0,1	0,3
DISPONIBILITÉS	12,1	6,6



19. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>En millions d'euros</i>	RESULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	RESULTAT APRÈS IMPÔTS
Résultat courant	147,2	0,5	147,7
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	0,0
Boni d'intégration fiscale	0,0	12,9	12,9
Impôt Pilier 2	0,0	-1,5	-1,5
Résultat net	147,2	11,9	159,1

(Impôts sur les bénéfices (charge - / produit +))

Les règles Pilier 2 relatives à l'instauration d'un impôt minimum à la charge des multinationales, ont été adoptées par une directive de l'Union Européenne applicable depuis le 1er janvier 2024, sa transposition en France a été réalisée via la loi de finances pour 2024 votée fin décembre 2023. Le Groupe a procédé à l'évaluation de sa charge d'impôt complémentaire, à ce titre une charge d'impôt de 1,5 million d'euros a été comptabilisée en 2025 dans les comptes sociaux de JCDecaux SE.

20. ENGAGEMENTS HORS BILAN, AUTRES QUE LES INSTRUMENTS FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Garantie de marchés	114,1	117,3
Autres garanties	330,1	350,8
Engagements sur titres	0,0	0,0
Baux immobiliers	9,3	13,8
Contrat leasing véhicules	0,5	0,7
TOTAL	453,9	482,5
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements sur titres	0,0	0,0
Ligne de crédit disponible	825,0	825,0
TOTAL	825,0	825,0

Les garanties de marchés correspondent aux garanties par lesquelles la société garantit, directement ou en contre-garantie, la bonne exécution des contrats de ses filiales.

Le poste « Autres garanties » comprend les garanties émises pour le paiement de loyers, dettes financières, de certaines de ses filiales ou les contre-garanties en faveur des banques dans le cadre de lignes de cautions accordées à ses filiales. À noter que le montant des garanties sur dettes financières (lignes de crédit et découverts bancaires) et sur lignes de garanties bancaires correspond au montant effectivement utilisé à la date de clôture.

Dans le cadre de conventions d'actionnaires, JCDecaux SE peut accorder ou se voir accorder des options d'achat (calls) en cas de non-respect de clauses contractuelles. Dans le cadre des partenariats signés, JCDecaux SE et ses partenaires bénéficient de droits de préemption et parfois de droits d'emption, de droits de suite ou d'entraînement, que JCDecaux SE ne considère pas comme des engagements donnés ou reçus. Par ailleurs, JCDecaux SE ne mentionne pas les engagements soumis à des conditions d'exercice qui limitent leur probabilité d'occurrence.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

JCDecaux SE utilise des instruments financiers à des fins de couverture contre le risque de change. L'exposition de JCDecaux SE au risque de change provient notamment de l'activité avec ses filiales à l'étranger. Elle est principalement liée :

- Aux opérations financières : refinancement et recyclage de la trésorerie des filiales étrangères, couverts principalement par des swaps de change à court terme
- Aux opérations commerciales.

Au 31 décembre 2025, les opérations contractées par la société sont les suivantes :

<i>(En millions d'euros)</i>	ACTIFS FINANCIERS ET COMMERCIAUX	PASSIFS FINANCIERS ET COMMERCIAUX	ACTIFS/PASSIFS	HORS BILAN (1)	DIFFERENTIEL
AED	4,7	88,9	-84,2	85,3	1,1
AUD	84,0	0,1	83,9	-83,1	0,8
BHD	0,9	0,0	0,9	-0,8	0,1
BRL	30,9	0,1	30,8	-30,3	0,5
CLP	3,2	0,0	3,2	-3,1	0,1
COP	0,3	0,0	0,3	-0,3	0,0
CNY	4,1	0,1	4,0	-0,8	3,2
DKK	0,2	1,9	-1,7	0,0	-1,7
GBP	15,9	36,1	-20,2	18,8	-1,4
HKD	43,9	0,0	43,9	-43,7	0,2
ILS	62,4	0,0	62,4	0,0	62,4
JPY	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3
MXN	2,7	0,0	2,7	-2,5	0,2
OMR	0,2	4,2	-4,0	4,0	0,0
PEN	4,6	0,0	4,6	-4,5	0,1
PLN	0,0	5,0	-5,0	5,0	0,0
QAR	0,3	0,0	0,3	-0,3	0,0
SAR	0,2	23,7	-23,5	23,7	0,2
SEK	1,7	0,0	1,7	-1,6	0,1
SGD	0,2	0,6	-0,4	0,1	-0,3
USD	91,2	1,8	89,4	-84,1	5,3
ZAR	9,3	0,0	9,3	-8,8	0,5
Autres	3,2	2,1	1,1	0,0	1,1
TOTAL	364,4	164,6	199,8	-127,0	72,8

(1) Achats, ventes à terme, swaps de change à court terme valorisés au taux de clôture

Au 31 décembre 2025, la valeur de marché de ces instruments financiers (coût théorique de débouclage) s'élève à 1,4 million d'euros.

22. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le montant des jetons de présence dû aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2025 s'élève à 511 375 euros. Le montant des rémunérations et avantages des membres du Directoire dû au titre de l'exercice 2025 s'élève à 4 781 180 euros.

Par ailleurs, en cas de rupture de leur contrat de travail, deux membres du Directoire bénéficient d'une indemnité de non-concurrence susceptible de leur être versée, pendant une durée de deux ans, et correspondant à 33 % de leur salaire fixe et variable calculé sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.

23. EFFECTIFS

La ventilation des effectifs moyens (en équivalent temps plein) par catégorie est la suivante :

CATÉGORIE	2025	2024
Dirigeants	1	1
Cadres	477	476
Agents de maîtrise	104	109
Employés	21	20
TOTAL	603	606



24. OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES ENTREPRISES LIÉES

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R 123-198 du Code de Commerce, d'un montant significatif et qui n'aurait pas été conclue aux conditions normales du marché.

25. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 23 janvier 2026, le Groupe a annoncé que les actionnaires d'APGISGA ont validé en Assemblée Générale extraordinaire la clause d'"opting-up" garantissant que l'achat d'actions supplémentaires par NZZ selon l'accord signé le 11 décembre 2025, en vertu duquel JCDecaux SE vendra 325 519 actions d'APGISGA, correspondant à 10,85 % de son capital social, n'obligera pas NZZ à déclencher une offre sur la totalité des actions APGISGA. Cette opération à l'issue de laquelle la participation de JCDecaux SE dans APGISGA sera d'environ 5,6%, devrait générer un paiement en faveur de JCDecaux SE de l'ordre de 71 millions de francs suisses avant frais de transactions. La conclusion de la vente, attendue au deuxième trimestre 2026, reste soumise à l'approbation des autorités de la concurrence.

26. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2025

	CAPITAUX PROPRES (1) EN KDEUISE		QUOTE- PART DU CAPITAL DETENUE EN %	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS EN K€	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS EN K€	MONTANT NET DES PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE EN K€	MONTANT DES ENGAGEMENTS DONNES PAR LA SOCIETE EN K€	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. DU DERNIER EXERCICE CLOS EN K€	RESULTAT (BENEFICE NET OU PERTE DU DERNIER EXERCICE CLOS EN K€	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE EN K€
FILIALES DETENUES A PLUS DE 50% DU CAPITAL										
JCDecaux France	927 891	EUR	100,00	1 392 918	1 392 918			758 653	34 729	
JCDecaux Asie Holding	-157 789	EUR	100,00	54 691	54 691	716 833			41 616	
JCDecaux Amériques Holding	137 938	EUR	100,00	367 000	353 250	469 600			79 682	
JCDecaux Afrique Holding	3 699	EUR	100,00	110 000	3 453	18 265			-444	
JCDecaux Europe Holding	890 084	EUR	100,00	625 316	625 316	37 341			127 104	
JCDecaux Adtech	71	EUR	100,00	1 100	1 100	10 037			-408	
JCDecaux Street Furniture Belgium (Belgique)	316 507	EUR	99,79	355 493	355 493			86 346	10 874	10 873
JCDecaux Eesti OU (Estonie)	2 668	EUR	100,00	10 838	10 838	7 970		7 967	1 580	1 000
JCDecaux UZ (Ouzbékistan)	8 288 396	UZS	65,52	1 197	802			723	19	
JCDecaux Israel Ltd (Israël)	-167 295	ILS	92,00	19		7 197		10 042	-5 125	
VIOOH Limited	39 198	GBP	97,91	122 391	122 391	13 362		21 116	580	
A- TOTAL FILIALES				3 040 963	2 920 252	1 280 606		884 847	290 208	11 873
PARTICIPATIONS DETENUES ENTRE 10 ET 50% DU CAPITAL										
METROBUS (comptes sociaux)	8 101	EUR	33,00	17 886	17 886			39 357	13 844	2 778
Extime Média	5 258	EUR	50,00	13 632	13 632			65 837	5 570	3 989
JCDecaux Korea Inc (Corée du Sud)	12 092 770	KRW	50,00	1 424	1 424			8 536	179	311
AFA JCDecaux A/S (Danemark)	198 778	DKK	50,00	2 209	2 209			43 472	9 468	2 040
APG I SGA SA (Suisse)	64 424	CHF	16,44	72 916	72 916			349 009	26 512	6 222
IGP Decaux Spa (Italie)	90 878	EUR	20,48	34 861	34 861			186 333	9 554	820
AUTRES PARTICIPATIONS DETENUES A MOINS DE 10% MAIS DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIETE										
JCDecaux Artvertising Belgium (Belgique)	1 967	EUR	9,29	274	274			215	268	46
JCDecaux Portugal Mobiliario Urbano Lda (Portugal)	12 153	EUR	1,00	253	253	34 130		38 804	-2 471	
B- TOTAL DES PARTICIPATIONS				143 455	143 455	34 130		731 563	62 924	16 206
C- TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A+B)				3 184 418	3 063 706	1 314 736		1 616 410	353 131	28 079

(1) Capitaux propres hors résultat net de l'exercice.

27. COMPTES ANNUELS 2024 ARRÊTÉS ET PUBLIÉS

<i>En millions d'euros</i>		2024
Immobilisations incorporelles	Valeurs Brutes	118,5
	Amortissements	-93,0
	Valeurs nettes	25,4
Immobilisations corporelles	Valeurs Brutes	25,1
	Amortissements	-18,1
	Valeurs nettes	7,1
Immobilisations financières	Valeurs Brutes	4 843,0
	Dépréciations	-322,9
	Valeurs nettes	4 520,1
ACTIF IMMOBILISÉ		4 552,6
Clients	Valeurs Brutes	40,7
	Dépréciations	-0,9
	Valeurs nettes	39,8
Autres créances	Valeurs Brutes	88,1
	Dépréciations	-2,6
	Valeurs nettes	85,5
Disponibilités		1 229,0
Comptes de régularisation		17,8
ACTIF CIRCULANT		1 372,0
Charges à répartir		5,1
Ecart de conversion actif		13,7
TOTAL GÉNÉRAL		5 943,4

<i>En millions d'euros</i>		2024
Capital Social		3,3
Primes d'émission, de fusion et d'apport		730,5
Réserves		1 059,4
Report à nouveau		0,0
Résultat de l'exercice		181,5
Provisions réglementées		0,0
CAPITAUX PROPRES		1 974,7
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		21,4
Dettes financières	Autres emprunts obligataires	1 747,1
	Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	152,3
	Emprunts et dettes financières divers	1 945,5
Dettes d'exploitation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34,8
	Dettes fiscales et sociales	33,8
	Dettes diverses Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,5
	Autres dettes	2,3
Comptes de régularisation		11,2
DETTES		3 927,4
Ecart de conversion passif		19,8
TOTAL GÉNÉRAL		5 943,4



<i>En millions d'euros</i>	2024
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	117,4
Production immobilisée	7,0
Reprises sur amort. et provisions, transfert de charges	0,2
Autres Produits	61,7
PRODUITS D'EXPLOITATION	186,3
Autres achats et charges externes	102,3
Impôts, taxes et versements assimilés	7,5
Salaires et traitements	51,8
Charges sociales	22,6
Dotations aux amortissements et provisions	17,2
Autres charges	3,8
CHARGES D'EXPLOITATION	205,2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-19,0
RÉSULTAT FINANCIER	158,3
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	139,4
Produits exceptionnels	91,9
Charges exceptionnelles	61,4
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	30,5
Participation des salariés	0,0
Impôts sur les bénéfices (charge +/produit -)	-11,6
RÉSULTAT NET	181,5